

Portrait des infestations de punaises de lit et autres vermines dans les résidences privées pour aînés (RPA) à Montréal



Portrait des infestations de punaises de lit et autre vermine dans les résidences privées pour aînés (RPA) à Montréal

est une production de la Direction régionale de santé publique
du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

1301 rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
514 528-2400
www.dsp.santemontreal.qc.ca

Coordination de l'enquête

Mireille Carpentier
Jean-François Couillard
David Kaiser
Mélanie Tailhandier

Collaboration au développement de l'enquête

Emmanuelle Huberdeau

Production

Martine Lévesque
Mélanie Tailhandier
François Tessier

Révision

Véronique Duclos
Karine Forgues
Marie-Claude Gélinau
David Kaiser
Valérie Lemieux

Mise en page

Christlène Jean Baptiste

Dans ce document, l'emploi du masculin générique désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce document est disponible en ligne à la section documentation
du site Web : www.dsp.santemontreal.qc.ca

© Gouvernement du Québec, 2019

ISBN 978-2-550-83849-4 (En ligne)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Bibliothèque et Archives Canada, 2019

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	1
Introduction	4
Contexte et objectifs.....	4
Méthodologie.....	6
Limites.....	6
Résultats.....	7
Localisation des RPA sur le territoire montréalais.....	7
Portrait des résidences répondantes : nombre d'unités locatives et type de clientèle	9
Les infestations de vermines	10
Les infestations de punaises de lit	12
Portrait de la situation entre 2012 et 2017	12
Étendue et prise en charge de la dernière infestation de punaises de lit	12
Obstacles et besoins identifiés par les gestionnaires afin de prévenir et éliminer les infestations de vermines.....	17
Protocole de contrôle des infestations de vermine.....	17
Étude complémentaire quant au protocole sur les punaises de lit	18
Discussion.....	21
Portrait de la clientèle et besoins	21
Nombre d'unités et infestation de vermine	21
Punaises de lit : portrait des infestations, prise en charge, transmission	21
Extermination	22
Protocole et guide.....	23

Références	25
Annexes.....	27
Annexe 1. Lettre envoyée aux résidences privées pour aînés pour solliciter leur participation au sondage en ligne.....	27
Annexe 2. Questionnaire du sondage en format Word.....	28

FIGURE :

Figure 1 : Localisation des 211 RPA sollicitées et des 113 RPA ayant participé au sondage selon les territoires des CIUSSS et les différentes RTA	8
Figure 2 : Type de clientèle accueillies par les RPA ayant répondu au sondage	10
Figure 3 : RPA touchées par au moins un épisode de vermine entre 2012 et 2017	11
Figure 4 : Épisodes d'infestation et types de vermine retrouvés entre 2012 et 2017	11

TABLEAUX :

Tableau 1 : Répartition des RPA sollicitées et répondantes selon le territoire du CIUSSS auquel elles appartiennent	9
Tableau 2 : Nombres d'unités dans les résidences sollicitées et dans celles ayant répondu au sondage ...	9
Tableau 3 : Épisodes d'infestation de punaises de lit dans les RPA entre 2012 et 2017	12
Tableau 4 : Nombre de logements touchés lors de la dernière infestation de punaises de lit	13
Tableau 5 : Traitements nécessaires afin de déloger les punaises de lit lors de la dernière infestation ...	13
Tableau 6 : Personnes ayant déclaré la dernière infestation de punaises de lit	14
Tableau 7 : Aide apportée aux résidents lors de la dernière infestation de punaises de lit	14
Tableau 8 : Lieux vérifiés dans la résidence lors de la dernière infestation de punaises de lit	15
Tableau 9 : Responsables des traitements et suivis lors de la dernière infestation de punaises de lit	16
Tableau 10 : Principaux obstacles et besoins liés à la gestion des infestations de vermine	17
Tableau 11 : Résidences ayant un protocole écrit de gestion de la vermine au moment du sondage	18
Tableau 12 : Éléments mis en place par un échantillon de cinq RPA répondantes : prévention, surveillance, intervention et évaluation	20

RÉSUMÉ

Les résidences privées pour aînés (RPA) logent quelques milliers de personnes sur l'ensemble du territoire montréalais. La clientèle de ces établissements est âgée de 65 ans et plus, souvent en perte d'autonomie et atteinte de différents problèmes de santé qui peuvent demander une assistance régulière, par exemple, sous forme d'aide à l'habillement, à l'hygiène personnelle, à l'alimentation ou à l'orientation.

Ces résidences, comme tous les types d'établissements qui comprennent plusieurs logements, sont sujettes aux infestations de vermine (p.ex. punaises de lit, blattes et/ou rongeurs). En matière de salubrité, les gestionnaires de RPA montréalaises sont tenus de se conformer au règlement municipal qui stipule que les propriétaires sont responsables de la prise en charge des infestations de vermine. Les traitements doivent être effectués de façon sécuritaire par des exterminateurs certifiés. Les locataires sont tenus de consentir à la réalisation des interventions dans leur logement et, selon leur capacité, préparer leur logement en vue des traitements.

Afin de réaliser un portrait des RPA de l'île en matière de salubrité (vermine), un sondage a été effectué en décembre 2017. Les gestionnaires ont répondu pour 113 des RPA (54 %) sous leur responsabilité sur une possibilité de 211 résidences. Ainsi, des informations ont été colligées concernant les principales caractéristiques de l'établissement et de la clientèle, la prévalence des infestations de vermine en général et de punaises de lit en particulier, les pratiques de prévention et de contrôles des infestations, les obstacles et les besoins rencontrés ainsi que sur la présence et le contenu d'un protocole de gestion des infestations.

CONSTATS

Caractéristiques des établissements et de la clientèle

- Seize pourcent des résidences répondantes comptent 10 logements ou moins, alors que 55 % en contiennent plus de 100.
- La clientèle des RPA est plutôt semi-autonome et plus d'une personne sur dix présente des troubles cognitifs.

Prévalence des infestations

- Entre 2012 et 2017, 64 % des résidences ont vécu au moins une infestation de vermine (punaises de lit, blattes et/ou rongeurs).
- Dans la très grande majorité des cas d'infestation de vermine recensés, les punaises de lit sont en cause. C'est 55 % des RPA sondées qui ont connu au moins un épisode d'infestation de cet insecte entre 2012 et 2017.
- Pour la plupart des infestations de punaises de lit, le nombre de logements touchés était de cinq ou moins. Cependant, près d'une infestation rapportée sur dix était étendue à plus de vingt logements.

Pratique de prévention et de contrôle

- Lors de la dernière infestation de punaises de lit vécue par les résidences, les logements adjacents ont été inspectés dans près de la totalité des cas, et les aires communes et les logements des amis ont été vérifiés dans près de la moitié des cas. En présence d'une infestation, l'inspection des autres pièces de la résidence fait partie des bonnes pratiques qui sont mises en œuvre dans plusieurs RPA.
- Dans la grande majorité des cas d'infestation (95 %), une entreprise de gestion parasitaire est intervenue. Entre deux et cinq traitements ont été nécessaires pour éradiquer la problématique.
- Les employés ont fourni de l'aide à la préparation des logements dans plus de trois cas d'infestation de punaises de lit sur quatre. La famille des locataires ainsi que les entreprises externes apportent également une aide précieuse. Cependant, dans 6,5 % des cas, aucune aide n'a été prodiguée aux locataires. La préparation adéquate du logement est une étape primordiale au succès du traitement.

Obstacles et besoins

- Les problèmes d'entassements ou d'accumulation chez certains résidents, de même que l'incapacité de certains à préparer leur logement en vue des traitements constituent des obstacles majeurs à la gestion appropriée des infestations.
- Parmi les besoins jugés prioritaires par les répondants, la diffusion de l'information sur la gestion de la vermine est apparue prioritaire. Elle se décline en différents sous-besoins de formations, sensibilisation auprès des résidents et de leur famille, ligne téléphonique permettant d'obtenir des informations et des conseils et d'aide à la mise en place d'un protocole et d'un guide traitant de la gestion parasitaire.

Protocole

- Près de sept résidences sur dix possèdent un protocole écrit. Celui-ci varie énormément en contenu d'une RPA à l'autre. Près de la moitié de ces protocoles ne traitent que d'un seul type de vermine.

La prévention et la gestion des infestations de vermine dans les RPA demandent des actions concertées et la participation de toutes les parties prenantes, soit les gestionnaires, les employés, les exterminateurs, les visiteurs, les résidents et leur famille. La collaboration de tous est essentielle pour le bien-être et la santé physique et psychologique des aînés, qui constituent une clientèle vulnérable pouvant souffrir de différents problèmes de santé rendant difficile la prise en charge des infestations.

Il est possible de trouver de la vermine dans toutes les RPA, même dans celles les mieux entretenues. Cependant, il s'avère que chaque résidence aborde le problème au cas par cas individuellement et qu'elles n'ont pas accès à une « boîte à outils » commune qui leur permettrait, avant, pendant et après, de faire face aux nombreux défis de ce problème majeur. Afin de pallier ce manque, la Direction

régionale de santé publique (DRSP) offre un rôle d'expertise, de soutien et d'accompagnement à tous les gestionnaires ou employés qui souhaitent mettre en place ou améliorer leur protocole de prévention et de gestion des infestations de vermine. À cet effet, un guide traitant des punaises de lit, des blattes et des rongeurs sera diffusé à l'été 2019. Ce guide présentera un exemple de protocole standard à l'usage des RPA.

INTRODUCTION

Dans son rapport de 2015, *Pour des logements salubres et abordables*, le Directeur de santé publique de Montréal a fait ressortir des principes essentiels énoncés par l'OMS en matière de logement pour les personnes âgées, dont l'accès à des habitations de qualité (DRSP, 2015). Une enquête réalisée en 2017 par la DRSP dévoilait que 3,5 % des ménages locataires de l'île de Montréal avaient été infestés par des punaises de lit au cours de la dernière année, 4,5 % par des blattes, et 9,8 % par des rongeurs (DRSP, 2017).

Compte tenu des effets sur la santé physique et mentale associés aux infestations, voire à l'utilisation inadéquate des pesticides, la présence de vermine est reconnue comme étant un problème de santé publique (Shum *et al.*, 2012). Le problème des infestations de vermine est mondial. Il semble que, durant la deuxième moitié du 20^e siècle, les infestations de punaises de lit soient devenues rares dans les pays occidentaux. Cette diminution est souvent attribuée à l'utilisation de pesticides interdits d'usage aujourd'hui en raison de leurs effets nocifs pour la santé humaine. Toutefois, depuis le tournant du 21^e siècle, une résurgence des infestations de punaises de lit est observée dans la plupart des grandes villes du globe (Hwang *et al.*, 2005).

Malheureusement, la Ville de Montréal n'y fait pas exception. Elle s'est dotée en 2003 d'un règlement encadrant la salubrité du logement. Ce règlement stipule qu'un « bâtiment ou un logement ne doit pas porter atteinte à la santé ou à la sécurité des résidents ou du public en raison de l'utilisation qui en est faite ou de l'état dans lequel il se trouve » (Ville de Montréal, 2015). Il vise ainsi à éliminer les problèmes d'insalubrité, dont la vermine. En conséquence, la présence de punaises de lit, de blattes et de rongeurs, qui ensemble constituent la vermine la plus fréquemment rencontrée dans les logements, est prohibée et doit être supprimée.

Contexte et objectifs

À Montréal, la population d'âinés (≥ 65 ans) représente environ 17 % de la population totale, soit 323 660 personnes en 2016. De ce nombre, 10 % demeurent en ménage collectif, c'est-à-dire en centres d'hébergement ou en résidence privée pour âinés (RPA) (DRSP, 2017). La loi sur les services de santé et les services sociaux (article 346.0.1) définit une RPA comme étant un immeuble ou une partie d'un immeuble d'habitation collective destiné à l'occupation par des personnes âgées de 65 ans et plus, où sont offerts par l'exploitant de la résidence contre le paiement d'un loyer, des chambres ou des logements et au moins deux des catégories de services suivantes : repas, assistance personnelle, soins infirmiers, aide domestique, sécurité ou loisirs. Les coûts associés à ces services peuvent être inclus ou non dans le loyer. Au Québec, il n'existe pas de résidences publiques pour âinés et l'appellation « résidence privée pour âinés » est contrôlée.

Depuis mars 2013, toute RPA doit être titulaire d'un certificat de conformité répondant au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour âinés* (MSSS, 2018). Selon l'article 50 de ce dernier, « l'exploitant d'une RPA ne doit pas mettre la santé ou la sécurité des résidents en danger en contrevenant à toute norme contenue dans un règlement, notamment un règlement municipal en matière d'hygiène, de salubrité, de construction ou de sécurité [...] applicable sur le territoire de laquelle se trouve la résidence ». Les RPA de l'île de

Montréal doivent donc se conformer au règlement municipal en ce qui concerne les conditions de salubrité.

Au cours des dernières années, une augmentation des signalements des cas d'infestations de vermines dans les RPA, principalement de punaises de lit, ont été rapportés à la DRSP. À notre connaissance, aucune donnée de prévalence de vermines n'est disponible et aucune étude n'a encore été réalisée, et ce tant à l'échelle provinciale que municipale, pour documenter la situation et les besoins des gestionnaires dans les RPA. Pour pallier ce manque de connaissance, la DRSP a conçu un questionnaire destiné aux gestionnaires des RPA. Plus précisément, le questionnaire visait à :

1. Évaluer la prévalence des infestations de vermine en général et de punaises de lit en particulier dans les RPA ;
2. Décrire l'association entre les principales caractéristiques de l'établissement et de la clientèle, et la présence d'infestation ;
3. Évaluer les pratiques de prévention et de contrôle des infestations ;
4. Décrire les obstacles et les besoins des gestionnaires en matière de prévention et de contrôle de la vermine.

MÉTHODOLOGIE

Au mois de décembre 2017, les 211 RPA certifiées de l'île de Montréal ont été invitées à participer au sondage. Un lien hypertexte a été envoyé par courriel ou par lettre (Annexe 1) à chaque gestionnaire de RPA par l'intermédiaire du service de certification du CIUSSS Centre-Sud. Le sondage a été conduit en ligne, via le logiciel *Lime Survey*. Les gestionnaires ont eu deux semaines pour compléter le sondage, et une relance a été effectuée par courriel au bout d'une semaine. Dans le cas où un gestionnaire était responsable de plusieurs résidences, il devait compléter un sondage pour chacune des résidences sous sa responsabilité.

Le questionnaire (Annexe 2) comptait 31 questions portant sur : 1) les principales caractéristiques de l'établissement et de la clientèle, 2) la description des infestations de vermine, 3) la prise en charge des infestations, 4) les obstacles et les besoins rencontrés par les gestionnaires en lien avec la prévention et l'élimination des infestations et 5) le protocole de prévention et de gestion des infestations. Une majorité de ces questions portait spécifiquement sur les infestations de punaises de lit, celles-ci constituant le type de vermine le plus fréquemment rencontré sur le territoire montréalais.

Au total, 179 questionnaires ont été reçus. De ce nombre, 32 sondages constituaient des doublons et 34 sondages ne contenaient que très peu ou pas de réponses et ont donc été rejetés. Ainsi, 113 questionnaires sur 211 ont été retenus pour un taux de participation de 54 %.

Limites

Les résultats de cette étude se basent uniquement sur les réponses provenant des gestionnaires de RPA certifiées. En raison du concept de *désirabilité sociale*, il est possible que les répondants souhaitent se montrer consciemment ou inconsciemment sous un jour favorable en répondant de la façon la plus proche possible de ce qu'ils considèrent être la norme sociale, pouvant ainsi fausser le portrait de la situation. Puisqu'aucune vérification terrain ou auprès des résidents de RPA n'a été effectuée, nous ne pouvons estimer l'impact de ce biais.

Également, l'utilisation d'un sondage en ligne comme méthode de cueillette de données peut également avoir réduit les réponses obtenues en raison du *désengagement des répondants*. Cela signifie qu'en raison de la longueur du questionnaire, ou encore du désintérêt pour le sujet ou du manque de temps par exemple, les répondants répondront davantage « je ne sais pas », voire ne répondront pas aux questions.

RÉSULTATS

Les résultats sont présentés en différentes sections. En premier lieu, une carte localise l'ensemble des RPA de l'île de Montréal et met en contraste les taux de réponses obtenues pour chacune des régions de tri d'acheminement (RTA) montréalaises. Un tableau présente ces mêmes résidences selon le territoire du CIUSSS dans lequel elles se retrouvent. Un portrait de ces résidences est ensuite exposé en ce qui a trait au nombre d'unités locatives par RPA et au type de clientèle accueillie. La section suivante traite des infestations de vermines et l'accent est mis sur les infestations de punaises de lit, celles-ci constituant la vermine la plus fréquemment rencontrée dans les RPA répondantes. La prise en charge des infestations de punaises de lit est abordée selon le nombre de traitements requis afin de les déloger, la personne déclarant l'infestation, la ou les personnes ayant aidé à la préparation du logement en vue des traitements, les lieux vérifiés à la suite de la découverte d'une infestation, la personne ayant procédé aux traitements d'extermination et le type de suivis effectués par la suite. La dernière section traite des obstacles rencontrés et de l'identification des besoins principaux des gestionnaires en lien avec la gestion des infestations. La nécessité d'un protocole écrit contenant certains éléments spécifiques pour chaque RPA afin de prévenir et contrôler les infestations de vermine y est également traitée.

Localisation des RPA sur le territoire montréalais

La carte suivante (Figure 1) est divisée selon les cinq territoires de CIUSSS et les différentes RTA à Montréal. Elle présente la localisation des 211 RPA ayant été sollicitées lors de l'envoi du sondage (toutes les RTA, sauf celles hachurées) et le taux de réponses par RTA (variation du blanc au gris foncé) des 113 RPA ayant répondu au questionnaire dans son intégralité. Au total, les RPA répondantes représentent 54 % de l'ensemble des RPA du territoire montréalais.

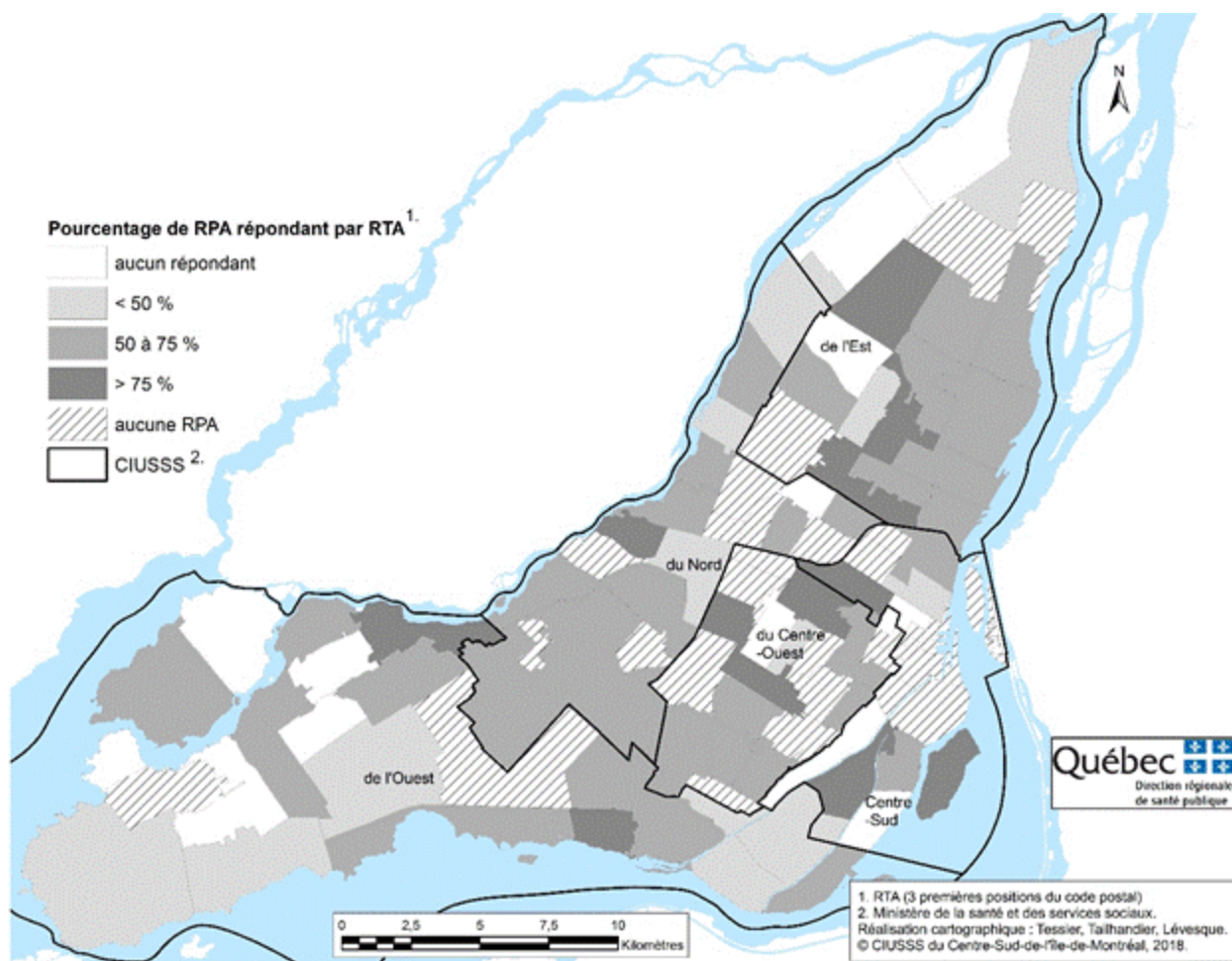


Figure 1 : Localisation des 211 RPA sollicitées et des 113 RPA ayant participé au sondage selon les territoires des CIUSSS et les différentes RTA

La répartition des 113 RPA répondantes selon le territoire du CIUSSS dans lequel elles se trouvent est également présentée sous forme de tableau synthèse (Tableau 1). Pour quatre CIUSSS sur cinq, plus de la moitié des RPA sont représentées. Le CIUSSS de l'Ouest obtient la plus faible représentation, soit 43 %, alors que le CIUSSS du Centre-Ouest obtient la plus forte avec 69 % des RPA répondantes.

Tableau 1 : Répartition des RPA sollicitées et répondantes selon le territoire du CIUSSS auquel elles appartiennent

CIUSSS de l'Île-de-Montréal	RPA sollicitées		RPA répondantes	
	nombre	%	nombre	%
CIUSSS de l'Est	56	26,5	31	55,4
CIUSSS du Nord	49	23,2	25	51,0
CIUSSS de l'Ouest	58	27,5	25	43,1
CIUSSS du Centre-Ouest	29	13,7	20	69,0
CIUSSS de Centre-Sud	19	9,0	12	63,2
Total	211	100	113	53,6

Portrait des résidences répondantes : nombre d'unités locatives et type de clientèle

Afin de situer le lecteur, cette section brosse le portrait des RPA participantes, en décrivant par exemple le nombre d'unités dans les établissements ou encore le type de clientèle desservie par le milieu.

En ce qui concerne le nombre d'unités locatives comprises dans chacune des RPA, une grande variabilité est observée. Environ 42 % des résidences répondantes comptent moins de 100 unités alors que plus de la moitié d'entre elles (55 %) en contiennent davantage (Tableau 2). Ce portrait (RPA participantes) varie légèrement de celui de l'ensemble des RPA sollicitées, variation qui peut être attribuée aux différents taux de participation selon le nombre d'unités locatives. En effet, la participation au sondage a varié entre 36 % pour les plus petites RPA et 67 % pour les plus grandes. Les résidences ayant un plus grand nombre d'unités sont donc plus largement représentées.

Tableau 2 : Nombres d'unités dans les résidences sollicitées et dans celles ayant répondu au sondage

Nombre d'unités	RPA sollicitées		RPA Répondantes		Taux de participation
	Nombre	%	Nombre	%	%
1 à 10	50	23,7	18	15,9	36
11 à 50	37	17,5	17	15,0	46
51 à 100	31	14,7	13	11,5	42
101 et plus	93	44,1	62	54,9	66,7
pas de réponse			3	2,7	
Total	211	100,0	113	100,0	

Un seul type de clientèle est desservi par près de la moitié (44 %) des résidences, soit autonome, dans 17 % des cas et semi-autonome dans 27 % des cas. Les autres résidences (56 %) hébergent plutôt une clientèle mixte (autonome, semi-autonome, évolutive, court séjour ou convalescence). La majorité des résidences (75 %) n'héberge pas de personnes ayant des troubles cognitifs sévères. Ces troubles sont

peu fréquents parmi la clientèle autonome (0,9 %), mais augmentent chez la clientèle semi-autonome (10,7 %) et mixte (13,4 %) (Figure 2).

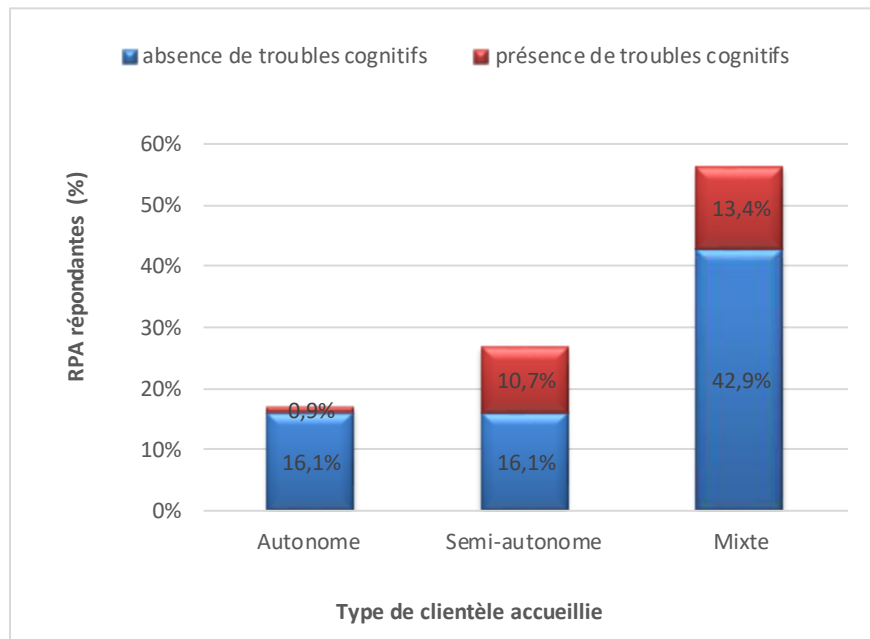


Figure 2 : Type de clientèles accueillies par les RPA ayant répondu au sondage

Les infestations de vermines

Dans le cadre du sondage, le terme vermine référerait aux punaises de lit, blattes et rongeurs qui sont les indésirables les plus fréquemment rencontrés dans les logements de l'île de Montréal. Il est possible qu'une RPA puisse avoir connu plus d'un épisode d'infestation de vermine pour la période couverte par le sondage. Ainsi, entre 2012 et 2017, 64 % des résidences répondantes ont subi au moins une infestation de vermines. Les résidences ayant plus de 10 unités ont subi davantage d'épisodes d'infestations que celles de 10 unités ou moins (Figure 3). Plus précisément, de l'ensemble des résidences ayant connu au moins un épisode d'infestation, ce sont 79 % des résidences de plus de 100 unités qui auraient été aux prises avec une problématique de vermine, contre seulement 17 % des résidences de 10 unités ou moins.

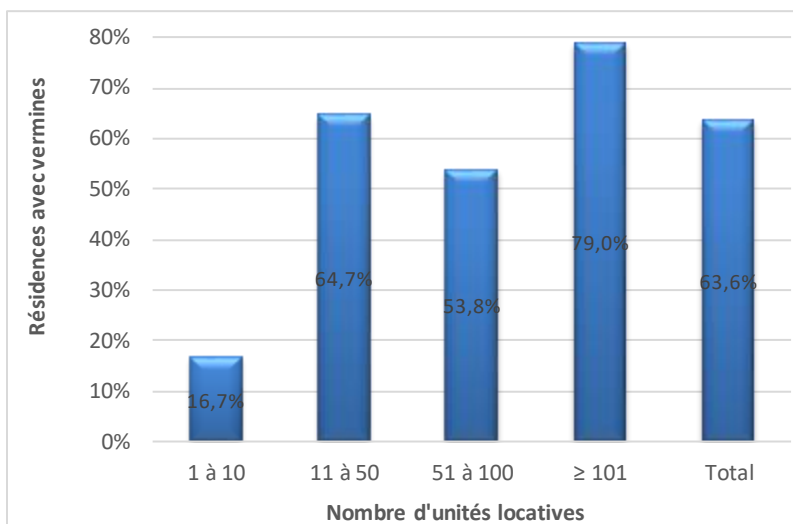


Figure 3 : RPA touchées par au moins un épisode de vermine entre 2012 et 2017

Le type de vermine le plus fréquemment rencontré dans les RPA lors de ces épisodes est la punaise de lit (55 %). Sa présence seule est rapportée par près de 33 % des répondants, alors que dans 22 % des cas, elle s'accompagne de rongeurs et/ou de blattes. Pour 9 % des résidences, seuls les rongeurs sont retrouvés, alors qu'aucune résidence n'a rapporté la présence de blattes seules. La présence de celles-ci (6 %) était toujours accompagnée de punaises de lit et parfois de rongeurs. Les trois types de vermine sont retrouvés ensemble dans près de 2 % des résidences (Figure 5).

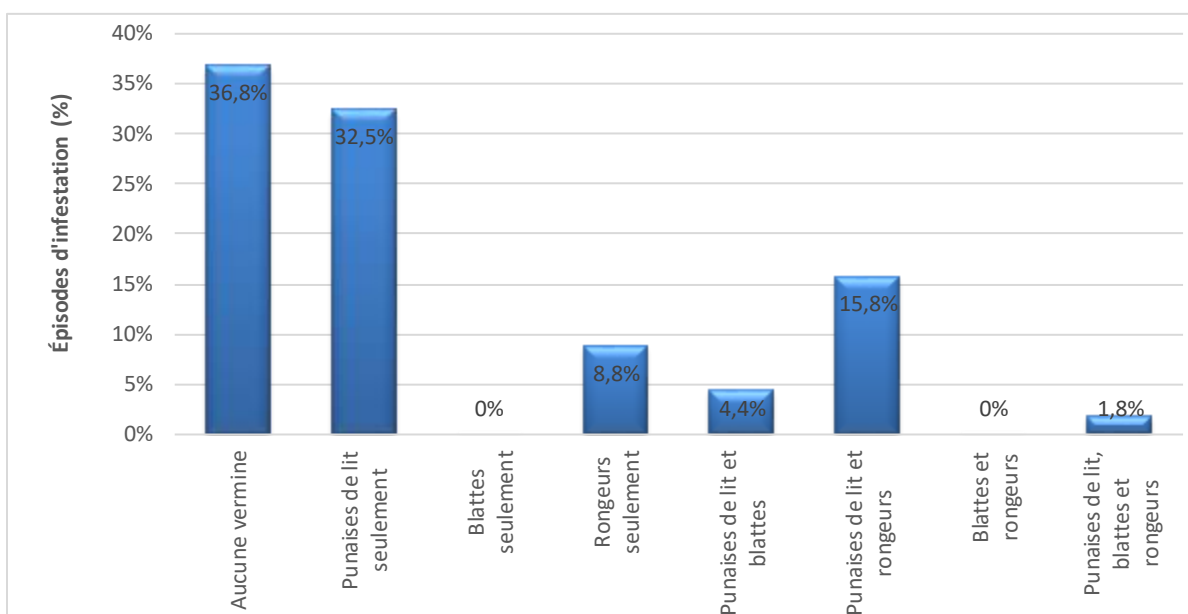


Figure 4 : Épisodes d'infestation et types de vermine retrouvés entre 2012 et 2017

Les infestations de punaises de lit

Plusieurs questions du sondage portaient spécifiquement sur les punaises de lit, qui constituent le type de vermine le plus rencontré dans les RPA sondées. Le tableau 3 présente un portrait de la situation des infestations de punaises de lit entre 2012 et 2017, tel que rapporté par les gestionnaires de RPA. Cependant, puisque les réponses peuvent varier d'une infestation à l'autre, les tableaux 4, 5, 6, 7 et 8 présentent uniquement les réponses relatives à la dernière infestation de punaises de lit vécue, les gestionnaires n'ayant eu à répondre que pour ce dernier évènement. Ce sont 62 RPA répondantes qui ont été touchées par au moins un épisode d'infestation de punaises de lit.

Portrait de la situation entre 2012 et 2017

Parmi ces RPA, le nombre d'épisodes¹ d'infestation de punaises de lit varie grandement. En effet, sur les 62 résidences, 29 % ont rapporté un seul épisode, 40 % en ont connu entre deux et cinq, 18 % ont vécu de six à dix épisodes et 13 % plus de dix. Ainsi, 71 % de ces RPA ont subi plus d'un épisode d'infestation (Tableau 3).

Tableau 3 : Épisodes d'infestation de punaises de lit dans 62 RPA touchées entre 2012 et 2017

Nombre d'épisodes de punaises de lit	Nombre de RPA	%	IC 95% ^a
1	18	29	23,3 - 34,7
2 à 5	25	40,3	34,6 - 46
6 à 10	11	17,7	12 - 23,4
Plus de 10	8	12,9	7,2 - 18,6
Total	62	100	

^a Intervalle de confiance selon la distribution de Bernoulli avec facteur de correction pour population finie

Étendue et prise en charge de la dernière infestation de punaises de lit

Lors d'une infestation, les punaises de lit peuvent franchir les limites du logement atteint et coloniser les logements adjacents par leurs propres moyens. Elles peuvent aussi accéder à d'autres pièces de la résidence en étant transportées par des meubles, du matériel ou des vêtements infestés. Le logement d'où le signalement provient n'est pas toujours celui à l'origine de l'infestation dans la résidence. C'est pourquoi il est important d'inspecter d'abord les logements adjacents à celui où des punaises de lit ont été identifiées, mais aussi les logements des amis et les aires communes.

Ainsi, il a été demandé aux gestionnaires de dénombrer les logements atteints lors de la dernière infestation. Dans la grande majorité des cas (70,5 %), le nombre de logements touchés variait entre 1 et 5. Des punaises de lit ont été identifiées dans 6 à 10 logements pour 13,1 % des infestations, dans 11 à 20 logements pour 6,6 % des cas et dans 21 logements et plus pour 9,8 % des cas (Tableau 4).

¹ Un épisode correspond à un logement où soit la présence de vermine a été confirmée, ou un ou plusieurs traitements d'exterminations ont été effectués.

Tableau 4 : Nombre de logements touchés lors de la dernière infestation de punaises de lit

Nombre de logements touchés	Nombre	%
1 à 5	43	70,5
6 à 10	8	13,1
11 à 20	4	6,6
21 et plus	6	9,8
Total	61	100,0

Dans les cas d'infestation de punaises de lit, un seul traitement d'extermination n'est souvent pas suffisant pour éradiquer la problématique. Les résidences ayant été aux prises avec ce problème n'ont traité qu'une seule fois dans seulement 18 % des cas, alors que 2 à 5 traitements ont été nécessaires dans plus de 75 % des cas et que 7 % des résidences ont dû faire de 6 à 10 traitements (Tableau 5).

Tableau 5 : Traitements nécessaires afin de déloger les punaises de lit lors de la dernière infestation

Nombre de traitements requis	Nombre de RPA	%	IC 95% ^a
1	11	18	12,3 – 23,7
2 à 5	46	75,4	69,7 -81,1
6 à 10	4	6,6	0,9 - 12,3
Plus de 10	0	0	
Total	61	100	

^a Intervalle de confiance selon la distribution de Bernoulli avec facteur de correction pour population finie

Pour la majorité des résidences ayant connu au moins une infestation de punaises de lit, le dernier épisode vécu était initialement déclaré par le résident seulement (19,4 %) ou par le résident et une autre personne telle qu'un membre de sa famille (48,4 %). La déclaration est également arrivée aux gestionnaires par les employés dans près du quart (22,6 %) des infestations de punaises de lit, alors que dans seulement 3,2 % du temps elle a été transmise par la famille (Tableau 6).

Tableau 6 : Personnes ayant déclaré la dernière infestation de punaises de lit

	Nombre	%	IC 95% ^a	
Résident seulement	12	19,4	13,7	25,1
Résident et autres	30	48,4	42,7	54,1
Famille seulement	2	3,2	0	8,9
Employé seulement	14	22,6	16,9	28,3
Employé et autres	2	3,2	0	8,9
Pas de réponse	2	3,2	0	8,9

^a Intervalle de confiance selon la distribution de Bernoulli avec facteur de correction pour population finie
Autres : peut inclure la famille, un employé et/ou le CLSC

Également lors de cette dernière infestation, plus de 93 % des résidences touchées par un épisode de punaises de lit ont vu leur clientèle recevoir de l'aide pour préparer leur logement en vue des traitements d'extermination. Les employés ont fourni leur aide dans plus de 77 % des résidences, alors que 24 % des résidences ont fait appel à une entreprise externe. Il est à noter que pour le tiers des résidences (34 %), des membres de la famille ont apporté une aide pour la préparation des logements (Tableau 7).

Tableau 7 : Aide apportée aux résidents lors de la dernière infestation de punaises de lit

	Résidences avec présence de punaises de lit			
	Nombre	%	IC 95% ^a	
Employés	27	42,9	37,8	49,2
Entreprise engagée	3	4,8	0	10,5
Employé et famille	11	17,7	12	23,4
Employé et entreprise engagée	6	9,7	4	15,4
Employé, famille et entreprise engagée	4	6,5	0,8	12,2
Famille et entreprise engagée	6	9,7	4	15,4
Aucune aide	4	6,5	0,8	12,2
Pas de réponse	1	1,6	0	7,3
	62	100		

^a Intervalle de confiance selon la distribution de Bernoulli avec facteur de correction pour population finie
^b Autre aide : peut inclure les employés et/ou l'entreprise engagée

Tel que mentionné précédemment, il est généralement recommandé, suite au signalement d'une infestation de punaises de lit, d'inspecter les logements adjacents et les aires communes, lesquels peuvent aussi être touchés. La plupart des gestionnaires ont indiqué avoir vérifié d'autres endroits que le logement atteint lors de la dernière infestation. Dans plus de 96 % des résidences, l'inspection des logements adjacents a été réalisée et environ 6 résidences sur 10 ont inspecté les logements des amis proches vivant dans la résidence. Finalement, ce sont plus de 75 % des répondants qui indiquent qu'une vérification des aires communes est effectuée (Tableau 8).

Tableau 8 : Lieux vérifiés dans la résidence lors de la dernière infestation de punaises de lit

	Résidences avec présence de punaises de lit entre 2012 et 2017			
	Nombre	%	IC 95% ^a	
Les logements adjacents	11	17,7	12	23,4
Les aires communes	1	1,6	0	7,3
Les logements adjacents et des amis résidents	3	4,8	0	10,5
Les logements adjacents et aires communes	11	17,7	12	23,4
Les logements adjacents, des amis résidents et aires communes	29	46,8	41,1	52,5
Tout le bâtiment	3	4,8	0	10,5
Pas de réponse	4	6,5	0,08	12,2
	62	100		

^a Intervalle de confiance selon la distribution de Bernoulli avec facteur de correction pour population finie

Le cadre légal entourant la lutte contre la vermine mentionne que l'application de pesticides doit être réalisée par une personne certifiée. De plus, toute personne appliquant des pesticides peut être tenue responsable d'une mauvaise utilisation ou des conséquences néfastes sur la santé des occupants. Règle générale, les gestionnaires de RPA ayant été aux prises avec une infestation de punaises de lit ont fait appel à une entreprise de gestion parasitaire pour éradiquer la dernière infestation et effectuer le suivi post traitement, afin de s'assurer que les punaises avaient été éliminées. Ils l'ont fait dans plus de 95 % des cas, dont 83,9 % des infestations ont été traitées par l'entreprise de gestion parasitaire seulement et 11,3 % des infestations ont été prises en charge par l'entreprise de gestion parasitaire et par des employés de la résidence (Tableau 9).

Tableau 9 : Responsables des traitements lors de la dernière infestation de punaises de lit

Personnes ayant effectué les traitements	Résidence avec punaise			
	Nombre	%	IC 95 % ^a	
Entreprise de gestion parasitaire seulement	52	83,9	78,2	89,6
Employé seulement	2	3,2	0	8,9
Entreprise et employé	7	11,3	5,6	17
pas de réponse	1	1,6	0	7,3
	62	100		

Par ailleurs, outre l'apport des entreprises de gestion parasitaire, les employés ont effectué un suivi post traitement dans près de 58 % des résidences. Finalement, près de 60 % des répondants mentionnent que des consignes ont été données aux résidents ou aux familles pour détecter la présence de punaises (Tableau 10).

Tableau 10 : Responsables des traitements et suivis lors de la dernière infestation de punaises de lit

Types de suivi effectués	Résidence avec punaise			
	Nombre	%	IC 95 % ^a	
Inspection par des professionnels, des employés et des consignes	20	32,3	26,6	38
Inspection par des professionnels et des consignes	14	22,6	16,9	28,3
Inspection par des professionnels et des employés	12	19,4	13,7	25,1
Inspection par des professionnels seulement	11	17,7	12	23,4
Inspection par des professionnels, des employés, des consignes et chiens renifleurs	2	3,2	0	8,9
Inspection par des employés seulement	1	1,6	0	7,3
Inspection par des employés et consignes	1	1,6	0	7,3
pas de réponse	1	1,6	0	7,3
Total	62	100,0		

^a Intervalle de confiance selon la distribution de Bernoulli avec facteur de correction pour population finie

Obstacles et besoins identifiés par les gestionnaires afin de prévenir et éliminer les infestations de vermines

Les résultats suivants sont présentés sous forme de tableau synthèse afin d'en faciliter la lecture. (Tableau 11). Les principaux obstacles rencontrés par les gestionnaires lors de la gestion des infestations de vermine sont mis en lumière ainsi que les besoins spécifiques pour aider à gérer les problématiques de vermine. Il est à noter que de plusieurs obstacles rapportés semblent liés à l'état de santé des résidents (problème d'accumulation, incapacité de préparation du logement) ou à la difficulté à obtenir leur collaboration. Quant aux nombreux besoins, ils sont majoritairement liés au transfert d'information sur la gestion de la vermine (formation pour le personnel, information pour les résidents et leur famille, guide de gestion parasitaire, ligne téléphonique, aide pour la mise en place d'un protocole), mais aussi à l'aide nécessaire pour la préparation des logements avant les traitements d'extermination.

Tableau 11 : Principaux obstacles et besoins liés à la gestion des infestations de vermine

	Obstacles jugés moyennement ou très importants	Besoins jugés moyennement ou très importants
Rapportés par les trois quarts des gestionnaires	- Les problèmes d'entassement ou d'accumulation chez certains résidents - L'incapacité des résidents à préparer le logement ou à obtenir eux-mêmes de l'aide - La nécessité de ressources financières	- Formation auprès du personnel - Information et sensibilisation auprès des résidents ou de leur famille - Aide à la préparation des logements en prévision des exterminations
Rapportés par un peu plus de 67 % des gestionnaires		Guide concernant la gestion parasitaire.
Rapportés par plus de la moitié (57 %) des gestionnaires	La difficulté à obtenir la collaboration des résidents	- Ligne téléphonique pour obtenir des informations et des conseils - Aide à la mise en place d'un protocole de gestion de la vermine

Protocole de contrôle des infestations de vermine

Afin de prévenir et d'éliminer le plus rapidement possible les infestations de vermine, la mise en place d'un protocole écrit à l'usage des gestionnaires et des employés de RPA est recommandée. Ce protocole devrait traiter de façon détaillée des éléments suivants : 1) Prévention des infestations ; 2) Surveillance et détection précoce ; 3) Traitement et suivis ; 4) Communication avec les résidents ; 5) Gestion et entreposage de la nourriture ; et 6) Gestion et entreposage des déchets.

Il a été demandé aux gestionnaires si un protocole de contrôle des infestations était en place dans la résidence sous leur responsabilité. Dans un tel cas, il leur a également été demandé d'énumérer le contenu de leur protocole selon les éléments cités précédemment.

Les résultats montrent que près de 69 % des résidences possèdent un protocole écrit de prévention et de contrôle des infestations de vermine. Ainsi, 3 résidences sur 10 ne possèdent pas de protocole écrit pour les aider à prévenir et gérer les infestations de vermines. L'existence d'un protocole semble liée

aux nombres d'unités de la résidence c'est-à-dire que les RPA comprenant un plus grand nombre d'unités sont plus nombreuses à détenir un protocole écrit (Tableau 12).

Tableau 12 : Résidences ayant un protocole écrit de gestion de la vermine au moment du sondage

Nombre d'unités	Résidence avec protocole		Résidence sans protocole		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
1 à 10	6	37,5 %	10	62,5 %	16
11 à 50	7	53,8 %	6	46,2 %	13
51 à 100	9	81,8 %	2	18,2 %	11
101 et plus	42	79,2 %	11	20,8 %	53
Total	64	68,8 %	29	31,2 %	93

À la question concernant le nombre d'éléments inclus dans le protocole, nous avons demandé aux gestionnaires de résidences avec protocole, quels éléments étaient présents dans leur protocole parmi ceux-ci : Prévention des infestations ; Surveillance et détection précoce ; Traitement et suivi ; Communication avec les résidents ou leurs familles ; Gestion de la nourriture ; Gestion des déchets. À la lumière des réponses obtenues (65 répondants), on note une grande variation d'une résidence à l'autre : 1 ou 2 éléments sont présents pour 22 % des résidences, 3 ou 4 éléments sont présents pour 39 % des résidences et 5 ou 6 éléments sont présents pour 39 % des résidences.

À la question qui traite du type de vermine visé par le protocole (64 répondants), 28 % des résidences ont un protocole qui concerne les punaises de lit, les rongeurs et les blattes et près de 47 % des résidences ont un protocole qui concerne uniquement un type de vermine. Un peu plus de 90 % des résidences ont un protocole qui concerne les punaises de lit. Finalement, environ 94 % des résidences munies d'un protocole ont un employé ou un gestionnaire identifié comme responsable de l'application du protocole.

Étude complémentaire quant au protocole sur les punaises de lit

En complément à cette présente étude, des étudiants à la maîtrise de l'École de santé publique de l'Université de Montréal ont évalué le protocole de cinq résidences concernant les punaises de lit. Les gestionnaires de ces résidences avaient répondu avoir un protocole écrit. Les étudiants ont pu ainsi évaluer les points abordés et cibler les besoins d'amélioration. Pour ce faire, ils ont conduit des entrevues téléphoniques, semi-dirigées, avec les gestionnaires des résidences.

Ces entrevues ont permis de mettre en évidence une grande diversité dans les protocoles utilisés par les RPA. Sur les cinq résidences sollicitées, quatre d'entre elles utilisaient un protocole écrit alors que la cinquième ne possédait pas de protocole écrit, contrairement à ce qui avait été répondu dans le sondage en ligne, mais se basait uniquement sur son expérience en matière d'intervention. Parmi les quatre autres résidences sollicitées, une seule avait élaboré elle-même son protocole écrit. Elle avait

aussi créé un comité de prévention se rencontrant régulièrement afin de faire le point sur la situation et mettre à jour les procédures. Les autres résidences utilisaient les protocoles de traitement donnés par les firmes de gestion parasitaire (indiquant ainsi aux résidents la procédure à suivre avant et après les traitements), ou encore les démarches suggérées par le *Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Lors de ces entretiens téléphoniques, il a aussi été demandé aux gestionnaires de ces cinq résidences de préciser les éléments mis en place en matière de prévention, de surveillance, d'intervention et d'évaluation des infestations (Tableau 13). Certains éléments de réponses recueillis lors du sondage reviennent ou se précisent. Par exemple, la disponibilité d'un logement temporaire lors des traitements d'extermination ou encore la crainte émise par les gestionnaires de stigmatiser les locataires par la mise en place d'inspection des biens lors de l'arrivée n'avaient pas été identifiée par le sondage.

Tableau 13 : Éléments mis en place par un échantillon de cinq RPA répondantes : prévention, surveillance, intervention et évaluation

Éléments mis en place	Réalisations	Obstacles
Prévention	• Atelier de sensibilisation fait il y a plusieurs années • Atelier de sensibilisation fait lors de l'arrivée de nouveaux locataires • Formation sommaire offerte lors de l'embauche des employés	
Surveillance	• Des inspections visuelles sont effectuées par des employés lors du ménage ou du changement de literie (lorsque le résident fait affaire avec le service ménager de la résidence) • Des chiens renifleurs sont utilisés afin d'identifier des logements infestés, notamment lors de l'emménagement de plusieurs résidents	• Dépistage difficile lors de l'arrivée de nouveaux locataires, car l'historique n'est souvent pas connu • Crainte de stigmatisation par la mise en place d'inspections lors de l'emménagement
Intervention	• Réalisée par une compagnie de gestion parasitaire certifiée • Logement temporaire fourni lors du traitement des infestations	• Traitements utilisés (pesticides, vapeur, etc.) non connus des gestionnaires • Difficulté d'obtenir de l'aide de la famille lors de la préparation du logement • Lorsque le locataire souffre de maladies telles que le trouble d'accumulation compulsive ou le syndrome de Diogène, les employés ne peuvent pas préparer le logement adéquatement pour les traitements • Logement temporaire pas toujours disponible lors du traitement, ce qui oblige le locataire à rester dans son logement
Évaluation (Suivi de l'efficacité du traitement)	• Les firmes de gestion parasitaire reviennent dans les deux à quatre semaines suite au traitement (vérification et suivi)	

DISCUSSION

Portrait de la clientèle et besoins

Le pourcentage de gestionnaires ayant répondu au sondage est remarquable (près de 54 %) et permet de dresser un portrait représentatif de la situation quant aux infestations de punaises de lit principalement, mais aussi de blattes et de rongeurs dans les RPA montréalaises. Les résidences ayant participé au sondage ont des profils relativement différents. Par exemple, certaines résidences comptent plus de cent unités alors que d'autres en comprennent moins de dix. Une minorité de résidences répondantes hébergent des aînés autonomes. La clientèle est plutôt semi-autonome et plus d'une personne sur dix présente des troubles cognitifs.

Un avis du Conseil des aînés évalue que la clientèle autonome requière entre 0 et 1 heure d'assistance par jour, alors que la clientèle en perte d'autonomie en demande entre 1 heure et 2,5 heures par jour. Il est estimé qu'entre 75 % à 85 % de cette assistance concerne des services de nature non médicales, par exemple de l'assistance sous forme d'aide à l'habillement, à l'hygiène personnelle, à l'alimentation, à l'orientation, etc. (Conseil des aînés, 2000). De plus, une étude de Laliberté et coll. (2014) souligne que les aînés en perte d'autonomie font partie des groupes les plus vulnérables aux infestations de vermine, et plus particulièrement de punaises de lit. Ceux-ci sont souvent désavantagés dans le contrôle des infestations à cause du manque de ressources disponibles (Doggett, 2018). Par exemple, il est attendu que ces types de clientèle auront des besoins plus grands en termes d'aide à la préparation au logement que la clientèle autonome. En effet, les gestionnaires ayant répondu au sondage ont mentionné que les problèmes d'entassements ou d'accumulation chez certains résidents, de même que l'incapacité de certains à préparer le logement constituaient des obstacles majeurs à la gestion appropriée des infestations.

Nombre d'unités et infestation de vermine

Le sondage a démontré qu'un nombre élevé (64 %) de résidences a subi au moins une infestation de vermine (punaises de lit, blattes et/ou rongeurs) entre 2012 et 2017. Il est à noter que parmi ces résidences, ce sont 79 % de celles de plus de 100 unités qui auraient été aux prises avec une problématique de vermine, contre seulement 17 % des RPA de 10 unités ou moins. Il semble que plus un bâtiment comprend de logements, plus celui-ci sera vulnérable aux infestations. En raison de cette vulnérabilité, les efforts de prévention et d'éradication de la vermine sont d'autant plus importants dans les bâtiments qui abritent plusieurs logements. Une gestion efficace nécessite la coopération de tous les locataires et est plus difficile à mettre en œuvre dans ces immeubles (Harlan et al., 2008).

Punaises de lit : portrait des infestations, prise en charge, transmission

Dans la très grande majorité des cas d'infestation de vermine recensés, les punaises de lit sont en cause. L'Enquête Habitation (DRSP, 2017) a révélé que pour l'ensemble des logements privés de l'île, 3,6 % avaient été infestés par des punaises de lit en 2017. Il semble que les RPA soient plus sujettes aux infestations que les logements privés montréalais en général. C'est 55 % des RPA interrogées qui ont connu au moins un épisode d'infestation de punaises de lit entre 2012 et 2017. D'ailleurs, plusieurs questions du sondage portaient spécifiquement sur la présence de cet insecte. Dans la plupart des cas, seules les punaises de lit étaient retrouvées, mais elles pouvaient aussi être accompagnées de blattes

et/ou de rongeurs dans certains cas d'infestations. Entre 2012 et 2017, quelques-unes des RPA ont rapporté avoir vécu plus d'un épisode d'infestation de punaises de lit, entre deux et cinq épisodes pour la majorité, mais certaines en ont vécu plus de dix.

Les punaises de lit ne volent pas et ne sautent pas non plus. Elles se déplacent environ à la vitesse d'une fourmi (Québec, 2019). Bien qu'il leur soit possible de voyager dans les logements adjacents lors d'une infestation, elles s'éloignent peu de leur hôte lorsqu'il fournit de la nourriture (par les piqûres) de façon régulière. Cependant, lorsque l'infestation devient plus importante, elles peuvent migrer vers d'autres pièces ou d'autres logements. Elles s'y déplacent alors par les murs, les plafonds, les planchers, en se faufilant dans la tuyauterie, les conduits, les câbles électriques ou d'autres ouvertures. Il leur est aussi possible de coloniser d'autres endroits lors du transport d'articles déjà infestés (p.ex. valises, sacs, fauteuils roulants, matelas, meubles, literies ou vêtements). Elles peuvent s'infiltrer dans les effets personnels et s'échapper lorsque ces mêmes objets sont déposés ailleurs, soit dans un autre logement ou dans une aire commune.

C'est pourquoi, lors de la prise en charge d'une infestation, il est important d'inspecter les logements adjacents à celui dans lequel des punaises de lit ont été identifiées, mais aussi les logements des amis et les aires communes. Ces inspections constituent de bonnes pratiques qui sont mises en œuvre dans plusieurs RPA. Lors de la dernière infestation rapportée, les logements adjacents ont été inspectés pour près de la totalité des cas et plus de la moitié des aires communes et des logements des amis ont été vérifiés. Le sondage a aussi permis de constater que pour la plupart des infestations, le nombre de logements touchés était de cinq ou moins. Cependant, près d'une infestation rapportée sur dix était étendue à plus de vingt logements ce qui démontre que dans ces cas, il est possible qu'une période de temps importante se soit écoulée entre le début de l'infestation et le moment de la prise en charge. L'absence de stratégie de surveillance et de détection précoce, par exemple par la mise en place d'inspections préventives ou par l'installation de pièges, aurait aussi pu empêcher la propagation de l'infestation.

Extermination

Bien que chaque municipalité ait la responsabilité d'assurer la salubrité des immeubles sur son territoire, la responsabilité d'assurer la prise en charge d'une infestation appartient au propriétaire de la résidence et non aux locataires. Le propriétaire doit entre autres s'assurer que les traitements d'extermination sont réalisés par une personne certifiée.

En effet, les problèmes d'infestation ne peuvent se résoudre en vaporisant des insecticides dans la pièce infestée, sur le matelas, ou sur les personnes. Ces actions peuvent aggraver la situation, introduire de la résistance et entraîner des problèmes de santé. Il est important de faire appel à un exterminateur certifié qui utilisera des produits homologués. Les personnes âgées ou malades font parties des groupes sensibles à l'exposition à certains produits chimiques et des précautions particulières, telles une période de retrait du logement de plusieurs heures suite à l'application de ces produits doivent être prises.

Dans la grande majorité des cas d'infestation rapportés par le sondage, une entreprise de gestion parasitaire est intervenue. Entre deux et cinq traitements ont été nécessaires pour éradiquer la problématique. La préparation adéquate du logement est une étape primordiale au succès du

traitement. Dans la majorité des résidences, les employés semblent s'impliquer. Ils ont fourni de l'aide à la préparation des logements dans plus de trois cas d'infestation sur quatre qui ont été rapportés par le sondage. La famille des locataires ainsi que les entreprises externes fournissent également une aide précieuse. Cependant, certains gestionnaires ont mentionné qu'aucune aide n'avait été prodiguée aux locataires pour la gestion des dernières infestations de punaises de lit, soit dans 6,5 % des cas. Les insectes ne seront éliminés que par la prise en charge concertée de l'infestation par toutes les parties prenantes, que ce soit les employés, l'exterminateur, le locataire, la famille pouvant fournir une aide, etc.

Protocole et guide

Le gestionnaire se doit de contribuer à prévenir les infestations et supporter le personnel qui intervient dans les lieux où une infestation est possible ou confirmée. Une prévention et une gestion efficaces des infestations passent avant tout par la mise en place d'un protocole écrit complet et adapté aux besoins des employés et des résidents des RPA. Ce protocole devrait être adapté en fonction des différents types de vermine et de leurs caractéristiques propres. Il devrait inclure et détailler ces six volets principaux : 1) la prévention, 2) la surveillance et la détection précoce, 3) le traitement et les suivis, 4) la communication avec les résidents, 5) la gestion et l'entreposage de la nourriture, et 6) la gestion et l'entreposage des déchets.

Par exemple, en matière de prévention, il s'avère important de sensibiliser non seulement les personnes touchées par une infestation, mais tous les locataires. Il s'agit de les informer des mesures préventives afin d'éviter qu'un problème d'infestation ne survienne, ne s'aggrave ou qu'il ne se propage à d'autres lieux. De plus, des informations permettant de détecter et d'identifier la vermine, de connaître son cycle de vie et son mode de propagation, et de faire face de manière appropriée aux situations nécessitant une extermination devraient être inclus dans le protocole. Celui-ci devrait aussi comprendre des informations permettant aux employés des RPA de se protéger et de fournir de l'aide à la clientèle aux prises avec ce problème. Lorsque la présence de vermine est détectée dans une RPA et plus précisément chez un locataire, il est important d'agir avec diligence tout en évitant de stigmatiser la personne qui vit avec le problème. Les gestionnaires et employés devraient être extrêmement discrets sur l'origine de l'infestation. Il ne s'agit pas de blâmer le locataire, mais plutôt d'agir rapidement et de manière concertée. La collaboration de l'exterminateur, du personnel et du locataire constitue un gage de prise en charge efficace.

Bien que le sondage ait révélé que près de sept résidences sur dix possèdent un protocole écrit, celui-ci varie énormément en contenu d'une RPA à l'autre. Seulement deux gestionnaires sur cinq dont la résidence possède un protocole écrit ont indiqué que celui-ci contenait cinq ou six des volets cités précédemment. Près de la moitié de ces protocoles ne traitent que d'un seul type de vermine. Ces réponses indiquent un très grand besoin en termes de protocole écrit complet et adapté qui permettrait d'outiller les gestionnaires et les employés pour prévenir et faire face aux problématiques d'infestations.

D'ailleurs, parmi les besoins jugés prioritaires par les répondants, la diffusion de l'information sur la gestion de la vermine est apparue prioritaire. Elle se décline en différents outils tels que des formations, de la sensibilisation auprès des résidents et de leur famille, une ligne téléphonique permettant d'obtenir

des informations et des conseils, de l'aide à la mise en place d'un protocole et d'un guide traitant de la gestion parasitaire. La DRSP prépare présentement un guide des bonnes pratiques à l'usage des RPA à l'intérieur duquel un exemple de protocole standard sera détaillé. La diffusion de ce guide est prévue pour l'été 2019. Mentionnons aussi qu'un des rôles de la DRSP est de renseigner et supporter par son expertise les gestionnaires et les employés de RPA qui désirent bâtir ou améliorer leur protocole. Elle peut fournir des informations et des conseils afin d'outiller les employés pour prévenir et combattre les infestations de vermine.

RÉFÉRENCES

Conseil des aînés. 2000. Avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie. Québec. Disponible à l'adresse suivante :

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs52473>

Direction régionale de santé publique (DRSP). Pour de logements salubres et abordables – Rapport du directeur de santé publique de Montréal. 2015. Disponible à l'adresse suivante : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rap_Logements_2015_FR.pdf

Direction régionale de santé publique (DRSP). 2017a. Conditions d'habitation à Montréal selon l'Enquête Habitation 2017. Disponible à l'adresse suivante : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/9782550815778.pdf

Direction régionale de santé publique (DRSP). 2017b. Portrait des aînés de l'île de Montréal. Disponible à l'adresse suivante : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/actualites/2017/07_juillet/2017-07-13_Portrait-des-aines-de-l-ile-de-Montreal_2017.pdf

Doggett, S. L. 2018. Miscellaneous Health Impacts. In S. L. Doggett, D. M. Miller, & C. Y. Lee (Eds.), *Advances in the Biology and Management of Modern Bed Bugs*. Hoboken, N.J.: John Wiley & Sons.

Harlan, H. J., Faulde, M. K., & Baumann, G. J. 2008. Bedbugs. In W. H. O. R. O. f. Europe (Ed.), *Public Health Significance of Urban Pests* (pp. 131-153). Copenhagen.

Laliberte, M., Hunt, M., Williams-Jones, B. et Feldman, D. E. 2013. Health care professionals and bedbugs: an ethical analysis of a resurgent scourge. *HEC Forum*, 25(3), 245-255.

Shum, M., Comack, E., Stuart, T., Ayre, R., Perron, S., Beaudet, S. A., & Kosatsky, T. (2012). Bed bugs and public health: new approaches for an old scourge. *Can J Public Health*, 103(6): 399-403.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2018. Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés. Loi sur les services de santé et les services sociaux. Disponible à l'adresse suivante : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/S-4.2,%20R.%205.01.pdf>

Québec.ca. 2019. Site officiel du gouvernement du Québec. Page consultée en mars 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/reconnaitre-les-punaises-de-lit-et-en-prevenir-l-infestation/>

Ville de Montréal. 2015. Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096). Article 25, chapitre IV. Disponible à l'adresse suivante : <http://ville.montreal.qc.ca/punaises/assets/doc/Reglement-securite-salubrite-entretien.pdf>

Hwang, S., Svoboda, T., De Jong, I., Kabasele, K. et Gogosis, E. 2005. Bed bug infestations in an urban environment. *Emerging Infectious Diseases* 11(4), pp. 533-538.

ANNEXES

Annexe 1. Lettre envoyée aux résidences privées pour aînés pour solliciter leur participation au sondage en ligne



Le 7 décembre 2017

Madame
Résidence xyz
Adresse
Montréal (Québec)

Objet : Invitation à participer à un sondage en ligne concernant les problématiques de vermine dans les résidences pour aînés de la région de Montréal

Madame,

La direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) souhaite connaître l'ampleur de la problématique de vermine dans les résidences pour aînés de son territoire, notamment en ce qui concerne les punaises de lit, ainsi que les besoins des gestionnaires pour faire face à ces situations. En tant que gestionnaire d'une résidence pour aînés certifiée, vous êtes invités à compléter un sondage en ligne disponible à l'adresse suivante :

<https://enquete.santemontreal.qc.ca/index.php/183948?lang=fr>

Votre participation au sondage est volontaire et ne devrait pas prendre plus de 10 à 15 minutes. Si vous êtes responsable de plusieurs résidences, il vous est demandé de compléter un sondage pour chacune d'elles. Notez aussi que l'utilisation d'un navigateur autre qu'Internet Explorer permet de mieux naviguer dans le questionnaire. Tous les renseignements recueillis demeureront confidentiels. Les résultats seront présentés sous forme agrégée, ne permettant pas d'identifier les répondants.

Nous vous remercions à l'avance de prendre le temps de répondre au sondage avant le **18 décembre 2017**.

Soyez assuré que votre collaboration est très appréciée.

PLUS FORT
AVEC VOUS

1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
Télécopieur : 514 528-2459
www.ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Annexe 2. Questionnaire du sondage en format Word.

Évaluation de la présence de vermine dans les résidences pour aînés et des besoins de soutien

Depuis plusieurs années, les infestations par des punaises de lit et autre vermine touchent différents milieux, dont les résidences pour aînés (RPA). À l'aide du présent sondage, la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) souhaite évaluer l'ampleur de la problématique dans les RPA. Les résultats obtenus permettront de cibler des interventions qui pourraient être mises en place pour supporter les gestionnaires de RPA dans la gestion d'infestations, et ainsi tenter de réduire les inconvénients associés à la vermine, tant pour les résidents que pour les gestionnaires et les employés.

Nous vous assurons que toutes les réponses que vous donnerez demeureront strictement confidentielles. Les données collectées par ce questionnaire seront compilées seulement par l'équipe d'évaluation et seront traitées de façon tout à fait anonyme.

Votre participation est très appréciée et ne devrait pas prendre plus de 10 à 15 minutes.

Informations sur l'établissement :

1. Quels sont les 3 premiers caractères du code postal de la résidence : _____
2. Depuis quelle année l'établissement est-il en fonctionnement? : _____
3. Nombre d'étages : _____
4. Nombre d'unités : _____
5. Type de clientèle accueillie/services :
 - a. Autonome
 - b. Semi-autonome
 - c. Évolutive
 - d. Court séjour ou convalescence
 - e. Autres précisez : _____
6. Votre résidence accueille-t-elle des personnes ayant des troubles cognitifs majeurs ?
 - a. Oui – Quelle proportion? _____
 - b. Ne sais pas
 - c. Non
7. Quelle est la durée moyenne des séjours dans la résidence ?
 - a. Moins d'un an
 - b. Un à deux ans
 - c. Deux à quatre ans
 - d. Plus de quatre ans
8. Parmi les installations suivantes, lesquelles sont présentes dans votre résidence :
 - a. Cafétéria ou restaurant
 - b. Chute à déchets
 - c. Salle d'entreposage des déchets dans le bâtiment
 - d. Buanderie commune (demander le nombre de laveuses et de sècheuses disponibles)
 - e. Laveuse et sècheuse dans les logements (demander une approximation en % de logements ayant des laveuses et sècheuses)
 - f. Réfrigérateur et cuisinière dans les logements (demander une approximation en % de logements en ayant des laveuses et sècheuses)

Infestations de vermine dans la résidence :

9. Au cours des 5 dernières années, combien d'épisodes¹ d'infestations par les types de vermine suivants sont survenus dans votre résidence? Voir tableau ci-dessous.

- a. Punaises de lit
 - i. 0
 - ii. 1
 - iii. 2-5
 - iv. 6-10
 - v. 10+
- b. Blattes
 - i. 0
 - ii. 1
 - iii. 2-5
 - iv. 6-10
 - v. 10+
- c. Rongeurs (souris ou rats)
 - i. 0
 - ii. 1
 - iii. 2-5
 - iv. 6-10
 - v. 10+

Punaises de lit (si >0 à la question 9a)

Lors de la dernière infestation de punaises de lit :

- 10. Combien de logements ont été touchés par l'infestation de punaises de lit ? _____
- 11. Combien de traitements par logement, en moyenne, ont été nécessaires pour régler la situation?

- 12. En moyenne, quel est le montant annuel investi pour faire exterminer les punaises de lit dans la résidence? _____
- 13. De quelle façon avez-vous pris connaissance de la présence de punaises de lit ?
 - a. Plainte des résidents
 - b. Plainte de la famille des résidents
 - c. Observation d'un employé
 - d. Observation d'un employé du CLSC (soins à domicile)
 - e. Autres : _____
- 14. Les résidents ont-ils reçu de l'aide pour préparer leur logement en vue des traitements d'extermination ?
 - a. Oui
 - vi. – Par qui ?
 - 1. Familles (proportion (% approximatif) : _____)
 - 2. Employés de la résidence (proportion (% approximatif) : _____)
 - 3. Entreprise privée (proportion (% approximatif) : _____)

¹ Définition d'épisode : un épisode correspond à un logement où la présence de vermine a été confirmée, ou À un logement où un ou plusieurs traitements d'exterminations ont été effectués

4. Autres : _____
- vii. Quelle aide est offerte par l'établissement ou la direction aux résidents ?
1. Accès gratuit à des sècheuses
 2. Aide au désencombrement
 3. Ménage
 4. Housses anti-punaises
 5. Aucune aide
 6. Autre : _____
- b. Non
15. Quels endroits ont-été vérifiés ?
- a. Les logements des amis proches, résidents dans la résidence
 - b. Les logements adjacents
 - c. Les aires communes
 - d. Autres : _____
 - e. Aucun
16. Qui a procédé au traitement d'extermination ?
- a. Entreprise de gestion parasitaire
 - b. Employé de la résidence
 - c. Autres : _____
17. Quels types de suivis ont été effectués ?
- c. Inspection par des employés
 - d. Inspection par des professionnels
 - e. Consignes aux résidents pour détecter la présence de punaises
 - f. Consignes aux familles pour détecter la présence de punaises
 - g. Autres :
 - h. Aucun suivi

Blattes (si >0 à la question 9b)

Lors de la dernière infestation :

18. De quelle façon avez-vous pris connaissance de la présence de blattes ?
- a. Plainte des résidents
 - b. Plainte de la famille des résidents
 - c. Observation d'un employé
 - d. Autres : _____
19. Combien de logements ont été touchés par une infestation de blattes ? _____
20. Combien de traitements par logement, en moyenne, ont été nécessaires pour régler la situation?

21. En moyenne, quel est le montant annuel investi pour faire exterminer les blattes dans la résidence?

Vermine (si >0 à la question 9)

22. Selon vous, d'où provient la problématique de vermine dans votre résidence (plusieurs choix possibles) ?

- a. Ancien domicile des résidents (quand ils emménagent à la résidence)
 - b. Objets usagés ramassés sur la rue
 - c. Objets usagés achetés en magasin
 - d. Séjours à l'hôpital
 - e. Séjours à l'étranger (voyages)
 - f. Séjours chez des proches
 - g. Visites des proches
 - h. « Contamination » lors des passages dans les lieux publics ou les transports en commun.
 - i. Autres : _____
 - j. Ne sais pas
23. Selon vous, comment se disperse le problème de vermine dans votre résidence?
- a. D'un logement à l'autre par les murs
 - b. D'un logement à l'autre par les visites dans les logements par les résidents
 - c. Par les salles communes de la résidence
 - d. Par les aides à la mobilité ou autres équipements médicaux
 - e. Autres : _____
 - f. NSP
- Gestion de la vermine et Besoins :**
24. Un protocole écrit de prévention et contrôle des infestations de vermine est-il en place ?
- a. Oui –
 - i. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans le protocole?
 - 1. Prévention des infestations (procédure lors de l'arrivée des nouveaux résidents par exemple)
 - 2. Surveillance et détection précoce (inspections préventives, installation de pièges par exemple)
 - 3. Traitements et suivis (délais d'interventions, firme d'extermination à contacter par exemple)
 - 4. Communication avec les résidents ou leurs familles
 - 5. Gestion et entreposage de la nourriture
 - 6. Gestion et entreposage des déchets
 - ii. Le protocole concerne quel type de vermine :
 - 1. Punaises de lit
 - 2. Blattes
 - 3. Rongeurs
 - 4. Autres _____
 - iii. Un employé ou un gestionnaire a-t-il été identifié comme responsable de l'application du protocole ?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - b. Non
25. Vous sentez-vous en contrôle de la gestion de la vermine dans votre résidence ?
- a. Oui
 - b. Non – Pour quels types de vermine ne vous sentez-vous pas en contrôle de la situation :
 - i. Punaises de lit
 - ii. Blattes
 - iii. Rongeurs

- iv. Autres : _____
26. Est-ce que vous êtes préoccupé par la problématique de punaises de lit?
- Oui
 - Non
27. Pensez-vous que la problématique de punaises de lit suscite de l'inquiétude chez vos locataires ou leurs familles?
- Oui
 - Non
28. Pensez-vous que la problématique de punaises de lit suscite de l'inquiétude chez vos employés?
- Oui, en lien avec les risques dans le milieu de travail
 - Oui, en lien avec les risques à l'extérieur du milieu de travail
 - Non
29. Lors de la gestion d'une infestation, quels types d'obstacle ou difficulté avez-vous rencontrés (très important – moyennement important – pas important – pas applicable) :
- Nécessite des ressources financières importantes
 - Traitements d'extermination se sont avérés inefficaces pour éradiquer le problème
 - Manque d'information quant à la marche à suivre et aux actions à poser
 - Difficulté à obtenir la collaboration des résidents
 - Problèmes d'entassement ou d'accumulation chez certains résidents
 - Résidents incapables de préparer le logement ou d'obtenir eux-mêmes de l'aide pour le faire
 - Autres : _____
30. Détaillez ce qui, selon vous, pose le plus de problèmes quant à la gestion parasitaire dans votre résidence (préparation des logements, accès aux logements, reconnaissance d'une infestation, nécessité de quitter le logement pendant un certain temps après le traitement par exemple).
- _____
- _____
- _____
31. Auriez-vous des besoins spécifiques pour vous aider à gérer les problématiques de vermine dans votre résidence (très important – moyennement important – pas important – pas applicable) :
- Formation auprès du personnel
 - Sessions d'information et de sensibilisation auprès des résidents ou de leurs familles
 - Aide à la mise en place d'un protocole de gestion de la vermine
 - Aide pour la préparation des logements en prévision des exterminations
 - Guide concernant la gestion parasitaire en résidences pour personnes âgées
 - Ligne téléphonique pour obtenir des informations et conseils
 - Autres : _____
 - Aucun besoin

MERCI

SECTION COMMENTAIRES

Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire. Votre collaboration est très appréciée. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous faire parvenir une synthèse des résultats.

Pour cela, veuillez indiquer vos coordonnées ci-dessous.

Informations optionnelles :

1. Nom de la résidence : _____
2. Adresse complète : _____
3. Nom et contact de la personne-ressource : _____

